

Question écrite concernant – PAD H. Debroux

En date du 19 novembre 2019, ce Conseil communal a arrêté son avis sur le Plan d'Aménagement Directeur Hermann Debroux.

Nous le savons, il s'agit d'un projet d'une envergure non commensurable et dont l'impact est encore aujourd'hui difficile à déterminer avec précision.

Ce projet suscite des réactions, mais c'est essentiellement en raison d'un manque d'information et de communication que des comités locaux ont vu le jour. Les habitants appréhendant les conséquences des aménagements prévus dans le PAD.

S'ils ont pu participer à la réunion d'information qui s'est tenue à Auderghem en octobre dernier, certaines questions étaient alors restées sans réponse voire avaient fait l'objet de réponses hésitantes notamment quant à la durée des travaux ou à l'estimation de la baisse du nombre de véhicules rentrant dans Bruxelles.

Ce PAD était soumis à l'enquête publique jusqu'au 9 décembre dernier. Après quoi, la Commission Régionale de Développement (CRD) disposait de 60 jours pour remettre un avis.

Nous sommes 3 mois plus tard, et le site web de Perspective reste muet à ce sujet.

Je crois qu'il est primordial de prendre au sérieux ces riverains et tenir compte des craintes que le projet engendre en permettant l'information et la communication sur son évolution.

Nous regrettons déjà à l'époque l'absence de réunion d'information sur notre commune.

C'est pourquoi nous souhaiterions inviter dans les meilleurs délais Perspective à venir présenter l'état d'avancement du dossier ainsi que les enseignements tirés de l'enquête publique et sachez que de nombreux citoyens inquiets me poussent à vous faire cette demande ce soir.

Laura Squartini

DÉFI

REPONSE

Je vous remercie pour votre interpellation.

Ce serait une bonne idée et logique que Perspective fasse une réunion pour présenter l'avancement de son dossier et mettre en évidence les enseignements tirés de l'enquête publique.

Mais comme je l'avais déjà expliqué au conseil du 15 octobre dernier, l'organisation de ce type réunion n'est pas du ressort de notre commune.

Mon service avait déjà posé la question pour une information dans le cadre de l'enquête publique et perspective.brussels avait répondu que ce n'était pas envisageable pour les raisons suivantes :

- les aménagements sont principalement situés à Auderghem ;
- il n'était pas possible d'organiser une réunion commune par commune.

Je vous rappelle également que les PAD relèvent de la compétence du Ministre Président du Gouvernement Bruxellois et que l'organisation de ce type de réunion d'information dépend de lui.

Informations prises auprès de Perspective (Mme Deneubourg), voici ce qui est prévu pour la suite de ce dossier :

- Le Gouvernement saisira la CRD dans les jours à venir ; elle aura alors 60 jours pour se prononcer sur le projet de plan du PAD.
- Ensuite des propositions de modification du texte seront soumises au Gouvernement

- Toutes les remarques qui ont été formulées lors de l'enquête publique sont analysées et une réponse complète sera apportée lors de la rédaction de l'arrêté.

Marie-Noëlle Stassart